



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 11 mai 2021 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi à la salle du conseil, située au 2, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Lorrainville, **exceptionnellement sans la présence du public**, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 21 mai 2021, par l'arrêté ministériel 2021-034.

Sont présents :

M. Jacques Boucher, conseiller n° 1
M^{me} Mélanie Roy, conseillère n° 2
M. Alain Pelletier, conseiller n° 3
M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 4
M. Réjean Paquin, conseiller n° 5
M. Gaétan Rocheleau, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire, présent au bureau municipal de Lorrainville

Présence également de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/ secrétaire-trésorière, au bureau municipal de Lorrainville

8312-05-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8313-05-21

Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 avril 2021 et de la séance ordinaire du 13 avril 2021

ATTENDU QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 avril 2021 et de la séance ordinaire du 13 avril 2021 ont été remis électroniquement le 7 mai 2021 à tous les élus;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal est adopté et signé, tout comme s'il avait été lu.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8314-05-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Adoption des comptes et salaires d'avril 2021, vérifiés par M^{me} Mélanie Roy, conseillère n° 2 et M. Alain Pelletier, conseiller n° 3

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes d'avril 2021, au montant de 103 723,04 \$ et les salaires nets d'avril 2021, au montant de 31 830,11 \$, vérifiés par M^{me} Mélanie Roy, conseillère numéro 2 et M. Alain Pelletier, conseiller numéro 3, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Je, soussignée, Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ont été autorisées par le conseil (CM, art.961).

Signé à Lorrainville ce 11 mai 2021.

(S) Francyne Bleau

Francyne Bleau

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Première période de questions (15 minutes)

Première période de questions (15 minutes). Il n'y a personne dans la salle. La séance ordinaire est tenue **exceptionnellement sans la présence du public**, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Un avis public a été mis sur le site Web de la municipalité le 26 avril 2021 afin que les citoyens puissent envoyer leurs questions avant 16 h 30 le 11 mai 2021.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapport de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, concernant les dossiers en cours pour le mois d'avril 2021;
- Rapport de la voirie pour le mois d'avril 2021;
- Rapport de M^{me} Josée Beauregard, inspectrice municipale en bâtiment et gérante des infrastructures, pour le mois d'avril 2021;
- Rapport de M. Adil Fouassi, technicien en eau, pour le mois de mars 2021;
- Rapport de M. Robert Hénault, préposé aux communications, pour le mois d'avril 2021;
- Rapport M^{me} Marguerite Lachance, soutien à l'administration, pour le mois d'avril 2021;
- Rapport de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale adjointe, pour le mois d'avril 2021;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

- Rapport de M^{me} Lise Wambacq, directrice administrative des opérations, pour le mois d'avril 2021;
- Registre du coronavirus d'avril 2021;
- Correspondance;
- Information et échange;
- États financiers de janvier à mars 2021.

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Adoption du second projet de règlement n° 177-04-2021 modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95;
- 6.2 Autorisation de signature bancaire;
- 6.3 Octroyer un contrat urgent pour le chemin des Quinze de gré à gré;
- 6.4 Recommandation du CCU pour deux dérogations mineures sur les lots 3 101 506 et 3 101 515;
- 6.5 Prendre acte de la démission de M^{me} Shany Gilbert au poste de technicienne comptable;
- 6.6 Autorisation d'engagement d'une technicienne comptable suite à une recommandation du comité des ressources humaines;
- 6.7 Octroyer un contrat à SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la rue de la Gare;
- 6.8 Nommer une personne désignée pour régler les mésententes conformément à l'article 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;
- 6.9 Demande d'achat de terrain pour le lot 3 098 743;
- 6.10 Octroyer des mandats à la Société d'exploitation sylvicole du Témiscamingue pour des plans d'aménagement;
- 6.11 Renouvellement 2021 de la marge de crédit MC 3;
- 6.12 Ouverture du camp de jour 2021;
- 6.13 Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 178-05-2021 modifiant le règlement n° 151-09-2018 sur la gestion contractuelle;
- 6.14 Politique de location du Stadium;
- 6.15 Octroyer un contrat à l'arpenteur-géomètre M. Mario Sarazin.

8315-05-21

Adoption du second projet de règlement n° 177-04-2021 modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95

ATTENDU QUE l'avis de motion du projet de règlement n° 177-04-2021, modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95 a été donné le 13 avril 2021;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été présenté et adopté le 13 avril 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été annoncée par un avis public publié dans le journal « Le Lien », sur le site Web de la municipalité et dans les deux boîtes d'affichage du 26 avril au 11 mai 2021;

ATTENDU QUE voici un résumé du règlement :

« **Article 2** : Le plan de zonage est modifié pour ajouter une zone Re d'une superficie approximative de 8 hectares (rue de la Gare). »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE l'assemblée publique a eu lieu le 11 mai 2021 à 19 h 55, voici le procès-verbal de la consultation :

L'assemblée publique de consultation s'est déroulée à la salle du conseil, **exceptionnellement sans la présence du public**, en raison de la COVID-19, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et du décret n° 433-2021 du 24 mars 2021 pour les consultations écrites.

« Madame Francyne Bleau a expliqué le règlement et mentionné que ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités.

Aucune demande ou question reçue par écrit sur ce règlement. »

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adoption le second projet de règlement n° 177-04-2021 modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95.

« Adopté »

8316-05-21

Autorisation de signature bancaire

ATTENDU QUE cette résolution annule la résolution n° 6425-11-13. Ce changement tient compte de la nouvelle directrice générale adjointe, soit M^{me} Lynda Gauvin, donc enlevé le nom de M^{me} Marguerite Lachance SVP;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les personnes autorisées à signer les effets bancaires soient au nombre de deux, le maire, M. Simon Gélinas et la directrice générale/secrétaire-trésorière, M^{me} Francyne Bleau;

QU'en l'absence de l'une ou l'autre personne, le maire suppléant, M. Gaétan Rocheleau ou la directrice générale adjointe, M^{me} Lynda Gauvin soient autorisés à signer les effets bancaires;

QUE la résolution signée par la directrice générale/secrétaire-trésorière qui identifie les personnes autorisées à signer, jusqu'à la fin du présent terme, soit transmise à la Caisse Desjardins, le cas échéant.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8317-05-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Octroyer un contrat à Transport D. Barrette pour le chemin des Quinze

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville veut donner un contrat de gré à gré pour le contrat urgent sur le chemin des Quinze, conformément à son règlement n° 151-09-2018 et en vertu du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) et de sa Politique de gestion contractuelle adoptée par résolution du conseil municipal le 9 octobre 2018;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 8 « Contrats pouvant être conclus de gré à gré » :

« c) *Fourniture de services (incluant les services professionnels)* » : Chemin est compris.

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 9 « Rotation – Principes » :

« a) *Le degré d'expertise nécessaire* » : Il fait des chemins depuis plus de 30 ans;

« b) *La qualité des travaux, services ou matériaux déjà dispensés ou livrés à la municipalité* » : On a toujours été satisfait de son service;

« d) *La qualité des biens, services ou travaux recherchés* » : Les travaux recherchés demandent beaucoup d'équipement et d'employés ce que Transport D. Barrette et Fils inc. offre;

« g) *L'expérience et la capacité financière requises* » : C'est une compagnie bien établie depuis plus de 30 ans avec de la relève;

« h) *La compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché* » : Vu qu'il est installé à Lorrainville le coût est plus bas pour la municipalité;

« i) *Le fait que le fournisseur ait un établissement sur le territoire de la municipalité* » : Le fait qu'il est sur notre territoire nous donne un service immédiat, de meilleurs coûts et des emplois à Lorrainville;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 10 « Rotation – Mesures » :

« d) *À moins de circonstances particulières, la personne en charge de la gestion du contrat complète, dans la mesure du possible, le formulaire d'analyse que l'on retrouve à l'Annexe 4* » : L'Annexe 4 a été remplie et fera partie du contrat;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, pour toutes ces raisons, octroie le contrat urgent pour le chemin des Quinze à Transports D. Barrette et Fils inc. au montant de 71 661,62 \$ incluant les taxes;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'attende à ce que les travaux soient faits le plus rapidement possible;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme Transport D. Barrette et Fils inc. maître d'œuvre pour ces travaux et il est en charge de la sécurité et des signaleurs routiers;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne les fonds à même le règlement d'emprunt n° 176-12-2020, car ces travaux font partie de la programmation TECQ ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis pour ce contrat.

« Adopté »

8318-05-21

Recommandation du CCU pour deux dérogations mineures sur les lots 3 101 506 et 3 101 515

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire vendre deux terrains qui nécessitent une dérogation mineure pour le frontage;

ATTENDU QUE ces dérogations mineures ne causeront aucuns préjudices aux voisins;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte les deux dérogations mineures tel que recommandé par le CCU;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise une dérogation de 1,88 mètre pour le frontage du lot 3 101 506. Le frontage est de 20,12 mètres. Le règlement de lotissement n° 06-08-95 (art. 5.3.3 tableau 2) établit le frontage minimal à 22 mètres;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise une dérogation de 1,88 mètre pour le frontage du lot 3 101 515. Le frontage est de 20,12 mètres. Le règlement de lotissement n° 06-08-95 (art. 5.3.3 tableau 2) établit le frontage minimal à 22 mètres.

« Adopté »

8319-05-21

Prendre acte de la démission de M^{me} Shany Gilbert au poste de technicienne comptable

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a engagé M^{me} Shany Gilbert en date du 12 avril 2021, comme technicienne comptable pour une période d'essai de six mois;

ATTENDU QUE M^{me} Shany Gilbert a reçu une offre d'emploi entretemps plus avantageuse;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de la démission de M^{me} Shany Gilbert au poste de technicienne comptable en date du 27 avril 2021;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville lui remette une cessation d'emploi et ses banques de temps.

« Adopté »

8320-05-21

Autorisation d'engagement d'une technicienne comptable suite à une recommandation du comité des ressources humaines

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a besoin d'une technicienne comptable, et ce, le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE l'entrevue a eu lieu le 10 mai 2021 et la date d'embauche sera le 31 mai 2021;

ATTENDU QUE le comité RH recommande l'embauche de M^{me} Stéphanie Talbot;

ATTENDU QUE la description de tâches est la suivante :

TECHNICIENNE COMPTABLE (2021)

(35 heures)

FONCTIONS :

- La personne responsable de la comptabilité travaille sous l'autorité de la directrice générale/secrétaire-trésorière et en étroite collaboration avec elle;
- Elle enregistre dans les registres comptables les données financières de la municipalité;
- Elle s'occupe de l'envoi des comptes de taxes et de la perception;
- Elle participe à la préparation du budget et des états financiers;
- Elle se conforme au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lorrainville, à la Politique tolérance zéro et à la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;
- Elle se conforme au programme de prévention en santé et sécurité au travail;
- Elle accomplit toute autre tâche qui est demandée.

TÂCHES :

1. Tenue des registres comptables

Après approbation de la directrice générale/secrétaire-trésorière :

Paie :

- Prépare la paie à chaque quinzaine; compile par départements les heures des employés de voirie et codes complémentaires pour divers projets;
- Fait le suivi des banques de temps;
- Prépare la paie des élus mensuellement;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- Transmet les paies par le service AccèsD Affaires;
- Transmet les cotisations du régime de retraite à chaque quinzaine;
- Envoie les remises aux gouvernements à la fin de chaque mois;
- Remet mensuellement le rapport des salaires nets du mois;
- Émet les relevés d'emploi et autres documents pertinents;
- Déclaration des salaires à la CNESST + rapport annuel d'équité salariale;
- Inscription des élus et employés à diverses formations, congrès, colloques.

Achats – comptes fournisseurs :

- Codification des achats selon le Manuel de normalisation de la comptabilité municipale et des prévisions budgétaires;
- Entrée des factures d'achat;
- Préparation des chèques de semaine;
- Impression des chèques du mois et de la liste sélective des déboursés (mensuel) pour vérification;
- Classement des factures et chèques aux dossiers des divers projets;
- Prépare à tous les trois mois la réclamation des taxes (TPS/TVQ) et assure le suivi;
- Demande de prix auprès de fournisseurs;
- Prépare les réquisitions (bons d'achat) sous l'accord de la directrice générale/secrétaire-trésorière;
- Crée un dossier pour chaque acquisition en incluant facture, chèque, garantie et tous autres renseignements utiles;
- Tenue à jour de l'inventaire – voirie et petits outils;
- S'assure que les dépenses en immobilisations correspondent aux prévisions budgétaires, vérifie avec le plan triennal d'immobilisations.

Perception, taxation et comptes-clients :

- Responsable du processus de facturation foncière annuelle;
- S'occupe de l'encaissement des comptes de taxes (cinq versements annuels), des comptes divers, des droits de mutation et prépare les avis de rappel;
- Encaisse les SPC (paiement direct par internet);
- S'occupe de la facturation diverse : droits de mutation immobilière, ouverture et fermeture d'eau, coupe de bordures, location de salles, inscription des équipes au stadium, etc. et répond aux interrogations des clients;
- Prépare toute autre facture demandée par la directrice générale/secrétaire-trésorière, la directrice administrative des opérations et la gérante du Centre Richelieu;
- Maintient à jour le rôle d'évaluation et le rôle de perception et fait la facturation complémentaire;
- Responsable de la petite caisse et de la petite caisse-projets spéciaux;
- Fait le suivi des subventions à recevoir;
- S'assure que le dépôt du rôle est effectué correctement et balance.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

2. Budget et états financiers

- Prépare la fin de mois dans chaque département de comptabilité;
- Fait la conciliation bancaire;
- Prépare mensuellement les états financiers;
- Prépare les états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;
- Prépare la fin d'année dans chaque département de comptabilité selon la procédure de fin d'année de PGSolutions;
- Prépare la fermeture d'année ainsi que tous les documents pour l'auditeur;
- Prépare les écritures de régularisations pour vérification avec l'auditeur;
- Prépare et transmet au gouvernement les T4 et les relevés 1 avant le 28 février;
- Assiste la directrice générale/secrétaire-trésorière dans la préparation du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe (en juin) et la liste des contrats de fournisseurs supérieurs à 25 000 \$ au 31 décembre;
- Prépare le tableau de suivi des emprunts;
- Prépare tout document susceptible d'intéresser le conseil sur le rendement d'un projet v/s le budget;
- Prépare les documents des prévisions budgétaires pour le budget de l'année suivante;
- Assiste aux rencontres de préparation du budget avec les élus et la directrice générale/secrétaire-trésorière;
- Inscrit, dans le système comptable, le budget approuvé;
- Complète les pages du rapport financier concernant le TGT (taux global de taxation) selon SESAMM et envoie à l'auditeur.

3. Élabore et maintient tout dossier nécessaire à l'administration municipale

- Responsable des mises à jour du logiciel comptable et logiciel des permis;
- Suivi du contrat d'assurance générale : avenants en cours d'année, correspondance avec courtier;
- Préparation de tableaux pour suivi des ententes;
- Préparation de tableaux pour ouverture de soumissions;
- Prépare le rapport financier de la bibliothèque;
- Suivi et redditions de compte de projets et des différents programmes gouvernementaux;
- Lors de mesures d'urgence, apporte son soutien auprès des différents services municipaux (comptabilise les dépenses, conserve les factures et autres documents nécessaires pour déposer une demande d'aide financière);
- Exécute toute autre tâche confiée par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M^{me} Stéphanie Talbot comme technicienne comptable en date du 31 mai 2021 aux conditions de travail suivantes :

- Période de probation de six mois;
- Salaire horaire de 25 \$;
- Semaine de travail de 35 heures du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h;
- Une semaine de vacances prévue fin juin 2021 à ses frais.

« Adopté »

8321-05-21

Octroyer un contrat à SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la rue de la Gare

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire donner un mandat à la firme SNC-Lavalin Stavibel inc. pour les plans et devis de la rue de la Gare ainsi que le processus du SEAO;

ATTENDU QUE conformément au règlement de gestion contractuelle n° 151-09-2018 article 8 alinéa c) :

« **Contrats pouvant être conclus de gré à gré** »

Sous réserve de l'article 11, tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, et ne dépassant pas le seuil décrété par le ministre pour les appels d'offres publics peut être conclu de gré à gré par la Municipalité. Il s'agit des contrats suivants :

- a. Assurance;
- b. Exécution de travaux ou fourniture de matériel ou de matériaux;
- c. Fourniture de services (incluant les services professionnels). »

La municipalité désire octroyer un contrat de gré à gré avec SNC-Lavalin Stavibel inc. pour les services professionnels et les services d'ingénierie requis pour le projet de la nouvelle rue de la Gare;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat au coût de 64 918,61 \$ plus taxes et 300 \$ d'ouverture de dossier. Advenant le cas que l'étude de la phase 2 ne soit pas requise, elle sera déduite du montant;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat suivant :

- Réunion de démarrage interne et avec le client;
- Cueillette de données;
- Visite sur le terrain;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- Relevé d'arpentage des conditions existantes, incluant les services municipaux et les points de déversement possibles pour l'émissaire pluvial;
- La mise en plan des conditions existantes;
- Conception préliminaire du profil de la chaussée et de la conduite d'eau potable;
- La réalisation des études requises pour la déclaration de conformité environnementale :
 - L'étude de caractérisation environnementale des sols de phase 1;
 - L'étude de caractérisation environnementale des sols de phase 2, qui sera requise à cause des activités réalisées sur le 1^{er} lot, ainsi que la proximité de l'ancienne voie ferrée;
 - L'étude écologique.
- La conception de la gestion des eaux pluviales, avec un réseau majeur en surface et écoulement préférentiel vers le sud du développement;
- Les plans et devis préliminaires, incluant l'estimation préliminaire des coûts de construction, pour présentation et acceptation par la municipalité de Lorrainville;
- La réalisation des plans et devis pour appel d'offres;
- La déclaration de conformité environnementale des ouvrages prévus;
- La surveillance des travaux de construction de la conduite de distribution d'eau potable et des ouvrages de gestion des eaux pluviales;
- La déclaration de conformité environnementale des travaux réalisés.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne les fonds dans le règlement d'emprunt n° 176-12-2020;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis pour ce contrat.

« Adopté »

8322-05-21

Nommer une personne désignée pour régler les mécontentes conformément à l'article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit nommer une personne pour régler les mécontentes conformément à l'article 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le 3^e alinéa de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* autorise le conseil à prévoir, à même l'acte de désignation de la personne désignée, la rémunération et les frais admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une telle rémunération et de tels frais à la résolution;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désigne M^{me} Lise Wambacq, directrice administrative des opérations, pour régler les mécontentes conformément à l'article 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée soient les suivants :

- Ouverture de dossier : 150,00 \$;
- Travail et démarche de la personne désignée (par exemple : vacation sur les lieux, vacation au Bureau de la publicité des droits et préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : 49,50 \$/heure (tel que spécifié au règlement de taxation annuel);
- Déboursés divers (frais pour services professionnels par exemple : avocats, agronomes, ingénieurs, transmission de documents, etc.) : selon le coût réel plus frais d'administration de 15 %;
- Frais de déplacement : 0,50 \$/kilomètre (tel que spécifié au règlement de taxation annuel).

QUE la rémunération et les frais de la personne désignée soient répartis au prorata de la part des propriétaires intéressés aux travaux, conformément à l'article 41 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE le montant prévu pour l'ouverture de dossier à la présente résolution soit indexé, pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2021. L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux moyen de l'année, calculé à partir du mois d'octobre à septembre de la même année et qui correspond à l'indice des prix à la consommation pour le Québec établi par l'Institut de la statistique du Québec. Les autres montants sont nommés au règlement de taxation annuel donc s'y référer.

« Adopté »

8323-05-21

Demande d'achat de terrain pour le lot 3 098 743

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de M^{me} Joanne Descôteaux pour acheter le lot 3 098 743 qui appartient à la municipalité;

ATTENDU QUE le lot est évalué à 1 200 \$ et est enclavé, bordé par un lac;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte la vente du lot 3 098 743 à M^{me} Joanne Descôteaux aux conditions suivantes :

- Le prix sera de 2 000 \$;
- Le délai pour la signature le ou avant le 1^{er} juillet 2021;
- Notaire : Maitre Mireille Bourque.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8324-05-21

Octroyer des mandats à la Société d'exploitation sylvicole du Témiscamingue pour des plans d'aménagement

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut faire faire des plans d'aménagement pour les trois matricules suivants :

- 1343-96-9050;
- 1341-61-1080;
- 1342-22-1030.

ATTENDU QUE ces plans d'aménagement comprennent l'étude du bois à couper, le reboisement et le meilleur aménagement possible;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie trois contrats pour des plans d'aménagement pour les trois matricules ci-haut mentionnés au coût de un à 393,10 \$ et les deux autres à 572,77 \$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Lorrainville dans le cadre de la Mise en valeur des forêts privées tel que défini par les articles 117.1 à 124 de la *Loi sur les forêts* (LRQ, chapitre F-4.1).

« Adopté »

8325-05-21

Renouvellement 2021 de la marge de crédit MC 3

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a une marge de crédit MC 3 depuis le 3 février 2014;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à renouveler la marge de crédit de 400 000 \$ auprès de Desjardins du Témiscamingue. Le taux est : taux préférentiel plus zéro, présentement 1,25 %. Les remboursements seront faits quotidiennement, par tranche de 5 000 \$.

« Adopté »

8326-05-21

Ouverture du camp de jour 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire offrir un camp de jour à ses citoyens et aux citoyens des municipalités participantes;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QU'il y a 14 enfants de la municipalité de Lorrainville;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre, malgré qu'il y a juste un enfant d'inscrit, va quand même remettre la subvention salariale de 2 837 \$, mais ne contribuera pas pour les frais de gestion;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, malgré qu'il y a seulement deux inscriptions, a décidé de nous donner la subvention de 4 350 \$ et demande que l'on fasse le prix des résidents de Lorrainville aux deux enfants. Naturellement, il n'y aura pas de frais de gestion;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel-Ouest a décidé de nous remettre sa subvention salariale soit environ 2 837 \$ ce qui dans notre budget couvrirait les frais de gestion (il y a 11 enfants de Duhamel-Ouest);

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a des places de libres et a proposé à la municipalité de Laverlochère-Angliers de participer au camp de jour de Lorrainville aux mêmes conditions que les municipalités participantes. La municipalité de Laverlochère-Angliers a répondu qu'ils vont attendre à l'an prochain, qu'ils ne veulent pas participer en 2021;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les dépenses du camp de jour 2021 non prévues au budget.

« Adopté »

8327-05-21

Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 178-05-2021 modifiant le règlement n° 151-09-2018 sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par M. Gaétan Rocheleau pour qu'à une séance ultérieure soit adopté, avec dispense de lecture, le projet de règlement n° 178-05-2021 modifiant le règlement n° 151-09-2018 sur la gestion contractuelle;

« Le but du règlement est de favoriser l'achat québécois jusqu'au 25 juin 2024 ».

Le projet de règlement a été déposé et adopté le 11 mai 2021.

« Adopté »

8328-05-21

Politique de location du Stadium

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville ouvre normalement le Stadium du 15 mai au 15 octobre (22 semaines);

ATTENDU QUE les équipes peuvent pratiquer ou jouer pendant cette période pour la saison complète, au coût de 300 \$, selon un horaire préétabli (ce qui revient à 1,47 \$ par joueur par semaine);



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE cette année les équipes peuvent seulement pratiquer à cause de la COVID-19. Les équipes masculines ne pratiquent pas, la petite ligue de baseball va pratiquer à Béarn et les deux équipes féminines ne peuvent pas fournir de calendrier;

ATTENDU QUE les obligations de la municipalité sont journalières donc il nous faut avoir un horaire pour les planifier;

ATTENDU QUE l'entretien du Stadium est onéreux et exigeant soit :

- Journalier : grattage, désinfection **obligatoire**, nettoyage des salles de bain **obligatoire**;
- Hebdomadaire : tonte de pelouse, lignage, entretien du lance-balles, etc.

ATTENDU QUE les coûts totaux pour la saison comprennent l'électricité, le temps des employés et le matériel, soit 16 243 \$ pour 2021;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville pour toutes ces raisons fermera temporairement le Stadium jusqu'à ce que les mesures sanitaires permettent de jouer des parties;

QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville demandera aux équipes de vider les trois casiers prêtés gratuitement d'ici la fin mai, car ils ne seront plus accessibles;

QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville facturera lorsque les consignes sanitaires le permettront au prorata des journées restantes de la saison en commençant la journée de la levée des consignes (ex. : le gouvernement permet le 15 juillet donc ce serait 92 jours sur 153).

« Adopté »

8329-05-21

Octroyer un contrat à l'arpenteur-géomètre M. Mario Sarazin

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut vendre un terrain commercial de 150 000 pieds carrés au coût de 24 500 \$ comprenant eau et égout;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie un contrat à M. Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, pour l'arpentage du terrain.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Deuxième période de questions (15 minutes)

Deuxième période de questions (15 minutes). Il n'y a personne dans la salle. La séance ordinaire est tenue **exceptionnellement sans la présence du public**, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Un avis public a été mis sur le site Web de la municipalité le 26 avril 2021 afin que les citoyens puissent envoyer leurs questions avant 16 h 30 le 11 mai 2021.

Décès de M. Wilbrod Cadotte

Monsieur Gélinas a mentionné :

« Je voulais vous annoncer le décès de M. Wilbrod Cadotte membre du Comité consultatif d'urbanisme et développeur de Lorrainville.

Merci pour tout ce qu'il a fait pour la municipalité de Lorrainville.

Nous offrons nos sincères condoléances à sa famille et ses proches. »

8330-05-21

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 30.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Francyne Bleau, g.m.a.
Directrice générale/
secrétaire-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »